<u>Infor</u>mation clients

mars 2020

Covid-19 : les principales mesures des banques commerciales et de la banque publique d'investissement.



La mobilisation des institutions financières françaises, banque publique comme établissements privés, se renforce pour donner de l'oxygène aux entreprises touchées par la crise du coronavirus. Voici les mesures d'accompagnement décidées de manière collective pour aider les entreprises à passer ce cap difficile.

1/ Report des remboursements, procédures de crédit accélérées, suppression des pénalités...

- Mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues, dans un <u>délai de</u> 5 jours et une attention particulière pour les situations d'urgence.
- Report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises.
- Suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises.

Et enfin, relais des mesures gouvernementales : dans le cadre des échanges avec les clients, communication et explication des mesures de soutien public (report d'échéances sociales ou fiscales, mécanisme de garantie publique).

2/ Bpifrance active des mesures d'urgence pour soulager la trésorerie des entreprises

De son côté, Bpifrance, la Banque publique d'investissement, a également décidé de renforcer son soutien aux entreprises. Plusieurs mesures ont ainsi été prises, notamment pour traiter leurs problèmes de trésorerie.

• Suspension du paiement des échéances de prêts accordées par Bpifrance (depuis le 16 mars).



3/ Une garantie à 90% pour les crédits et un numéro vert

En parallèle, Bpifrance agit aussi sur la garantie des prêts, son principal levier d'action. Celui-ci vise à rassurer les banques pour les inciter à financer les entreprises. Le niveau de garantie des crédits a ainsi été relevé à 90% (contre 70% auparavant) de telle sorte que la banque prêteuse ne supporte plus que 10% du risque.

Cette mesure, prise en coordination avec les banques commerciales et les régions, vaut pour les prêts de 3 à 7 ans accordés par les banques privées et pour les découverts confirmés pour une période de 12 à 18 mois par la banque de l'entreprise. Par ailleurs, le mécanisme de garantie de Bpifrance est désormais également étendu aux ETI, et non plus uniquement aux TPE et PME.

Bpifrance a aussi mis en place un numéro vert (0 969 370 240) afin de faciliter l'accès à ces informations aux chefs d'entreprise.

4/ Des réseaux mobilisés

- Les réseaux bancaires seront ouverts et les agences répondront à leur mission de services essentiels.
- L'alimentation des réseaux de DAB sera assurée. Les infrastructures de moyens de paiements sont totalement opérationnelles.

Afin de limiter leurs déplacements, les clients sont invités à privilégier les contacts avec leur conseiller par téléphone ou via les plateformes dédiées.

Nous restons en veille et vous informerons des éventuelles évolutions de ce dispositif.